

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7166e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 30 avril 2014, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « À sa 7166e séance, tenue à huis clos le 30 avril 2014, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée “Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507”.
>
> Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité les représentants des pays suivants à participer à la séance : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Liban, Malaisie, Malte, Maroc, Mauritanie, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine et Zimbabwe.
>
> Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité le représentant de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance.
>
> Conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie, le Président a invité le représentant de l'État observateur de la Palestine auprès de l'Organisation à participer à la séance.
>
> Conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie, le Président a invité le représentant de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation à participer à la séance.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues. »

14-31765 (F) 300414 300414



